

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

La délibération arrêtée par le Conseil communal dans sa séance  
du 8 décembre 2017  
et approuvée par l'Autorité supérieure  
en date du 5 janvier 2018  
ayant comme sujet le  
**«Taxe relative à la mise à disposition des infrastructures sportives»**  
a été publiée et affichée le 9 janvier 2018  
conformément à l'article 82  
de la loi communale modifiée  
du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,



La bourgmestre,

